

209C1092  
FR0010479956-FS0477

4 août 2009

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**RHODIA**  
(Euronext Paris)

Par courrier du 4 août 2009, la Société Générale (29 boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 30 juillet 2009, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société RHODIA et détenir 4 651 954 actions RHODIA représentant autant de droits de vote, soit 4,60% du capital et des droits de vote de cette société (1).

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions RHODIA sur le marché par le groupe Société Générale dans le cadre de ses activités de trading.

---

(1) Sur la base d'un capital composé de 101 087 068 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.